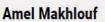


FORMATION CONTINUE







Constance Castres Saint-Martin

Avocates au barreau de Paris, docteurs en droit



Mardi 25 avril 2023 de 10h à 12h

 \mathbb{R}

Durée: 2h

0

Lieu: en distanciel



Tarif : conférence financée par le FIF-PL (prise en charge collective)

Inscription obligatoire sur:

efb.fr/formation-continue/

LES NOUVELLES TECHNIQUES DE FRAUDE BANCAIRE :

ENTRE RESPONSABILITÉ DU BANQUIER ET NÉGLIGENCE DU CLIENT

En partenariat avec :

Teynier Pic





PROGRAMME

En partenariat avec : Teynier Pic



Les nouvelles techniques de fraude bancaire : entre responsabilité du banquier et négligence du client

Date: mardi 25 avril 2023 de 10h à 12h.

Durée: 2h.

Lieu: en distanciel.

Contenu de la formation :

- 1. La fraude bancaire et les nouvelles tentatives de techniques malveillantes
 - smishing
 - phishing
 - arnagues aux faux RIB
 - arnagues aux faux placements financiers.
- 2. Les actions civiles envisageables à l'encontre de sa banque émettrice
- 3. La procédure de médiation de la consommation (directive européenne 2013/11/UE)

Amel Makhlouf et Constance Castres Saint-Martin, avocates au barreau de Paris, docteurs en droit.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les différents types de fraude bancaire
- Mesurer l'impact des nouvelles technologies
- Identifier les opérations bancaires non autorisées et les investissements frauduleux
- Délimiter les obligations et responsabilités du banquier
- Maîtriser la procédure amiable de médiation de la consommation
- Maîtriser la procédure judiciaire (civile) en matière de fraude bancaire.

Méthode pédagogique : approche pragmatique de la matière. Pédagogie favorisant l'interactivité entre participants et intervenants via un tchat.

Prérequis : être avocat.

Public visé: avocats.

Niveau 1: acquisition des fondamentaux.

Support pédagogique : un support pédagogique sera remis en fin de formation.

Evaluation de la formation : un questionnaire de satisfaction sera envoyé en fin de formation.

INFORMATION ET INSCRIPTION: cliquez-ici

Tarif: conférence financée par le FIF-PL (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.